



Les Points de Performance ou PP, comment ça marche ?

Rappel du principe de base.

Pour accéder aux séries S1, S2, S3 et S4, il faut marquer des PP1, PP2, PP3 et PP4. Ces PP (Points de Performance) s'acquière tout au long de la saison dans les différentes épreuves nationales et internationales.

Pour marquer des P_{Pi}, il faut terminer dans la zone de classement théorique des joueurs de série S_i.

Le mode d'attribution (c'est-à-dire de calcul) de ces P_{Pi} dépend de nature de la compétition disputée et des effectifs des joueurs des séries S_i effectivement présents dans cette compétition.

Des seuils et des formules adaptées ont été introduits pour, d'une part, garantir un certain nombre de P_{Pi}, lorsque l'effectif des joueurs de S_i est réduit (on parlera alors de planchers), et, d'autre part, plafonner les performances obtenues dans les très grands rassemblements scrabblesques (on parlera alors de plafonds), de manière à ne pas favoriser démesurément les résultats obtenus dans ces compétitions à forte participation et à conserver tout son intérêt à la performance intrinsèque.

Les **planchers** d'attribution sont ainsi définis : **10 PP1, 20 PP2, 30 PP3, 60 PP4** et sont d'application dès lors que le nombre de joueurs des séries S1, S2, S3 ou S4 est non nul et inférieur ou égal à ces valeurs.

Les **plafonds** d'attribution sont : **60 PP1, 120 PP2, 180 PP3, 360 PP4** et sont d'application dès lors que le nombre de joueurs des séries S1, S2, S3 ou S4 est supérieur à ces valeurs.

Ces valeurs (plancher et plafond) s'appliquent au 1^{er} rang de la zone de classement de la série considérée. Lorsque le nombre de participants d'une série S_i est compris entre le plancher et le plafond, la valeur d'attribution des P_{Pi} au 1^{er} rang de la série S_i correspondante est égal à ce nombre de participants.

Des coefficients multiplicateurs sont éventuellement appliqués en fonction de la nature des compétitions et/ou du nombre de parties jouées.

À partir de 3 exemples caractéristiques, nous vous proposons de vous familiariser avec le calcul de ces PP.

Nous suivons ainsi les résultats d'un joueur fictif, Benjamin Legendre (les scrabbleurs comprendront le clin d'œil !) dans 3 compétitions qui ont effectivement eu lieu depuis septembre 2009.

1^{er} exemple : le Tournoi jumelé Arzon/Audincourt/Orléans (4 octobre 2009)

Tournoi en 3 parties. Il y avait 20 S1, 45 S2, 52 S3, 186 S4

Compte tenu des effectifs dans chaque série, les planchers et plafonds ne s'appliquent pas.

Pas de coefficient multiplicateur puisqu'il s'agit d'un tournoi en 3 parties.

Le coefficient de descente des P_{Pi} dans une série S_i donnée, à partir de la première place théorique de la série S_i vaut 1

Le coefficient de progression des P_{Pi} pour un classement au-dessus de la première place théorique de la série S_i (i = 2, 3 ou 4) vaut 1



Le tableau d'attribution des PP au 1^{er} rang de la zone de classement théorique de chaque série est alors le suivant :

Classement	PP1	PP2	PP3	PP4
1	20	65	117	303
...				
21	0	45	97	283
...				
66	0	0	52	238
...				
118	0	0	0	186
...				
304	0	0	0	0
...				

Notre joueur, Benjamin Legendre, a terminé **76^{ème}** du tournoi, c'est-à-dire dans la zone de classement des joueurs de 3^{ème} série (S3).

Il marque **42 PP3** (nb de PP3 au joueur classé premier de la zone théorique des S3 (soit à la 21^{ème} place) : 97 – (nb de places pour aller de 21 à 76) x 1)

Il marque **228 PP4** (nb de PP4 au joueur classé premier de la zone théorique des S4 (soit à la 118^{ème} place) + (nb de places pour remonter jusqu'à la place 76) x 1)

Dans ce cas où, dans chaque série Si (i variant de 1 à 4), le nombre de joueurs Ni est compris entre les valeurs du plancher et du plafond d'attribution des PPi, et où aucun coefficient multiplicateur n'intervient, on peut utiliser une formule de calcul simple.

Appelons Barre PPi le nombre maximum de PPi qu'on peut obtenir dans chaque série Si. Cette barre se définit en fonction du nombre de joueurs Ni présents dans les différentes séries de Si :

$$\text{Barre PP1} = N1$$

$$\text{Barre PP2} = N1 + N2$$

$$\text{Barre PP3} = N1 + N2 + N3$$

$$\text{Barre PP4} = N1 + N2 + N3 + N4$$

Alors la formule donnant le nombre de PPi dans une série Si, en fonction de la place obtenue, est :

$$\text{Nb PPi} = \text{Barre PPi} + 1 - \text{place}$$

(il va de soi que l'attribution des PPi s'arrête dès lors que Nb PPi devient nul !)

Reprenons l'exemple ci-dessus :

$$\text{Barre PP3} = 117 - \text{Barre PP4} = 303$$

Le calcul des PP3 et des PP4 obtenus par Benjamin Legendre donne alors :

$$\text{Nb PP3} = \text{Barre PP3} + 1 - \text{place} = 117 + 1 - 76 = \mathbf{42}$$

$$\text{Nb PP4} = \text{Barre PP4} + 1 - \text{place} = 303 + 1 - 76 = \mathbf{228}$$

2^{ème} exemple : la Coupe d'Aix-les-Bains (31 octobre et 1^{er} novembre 2009)

Tournoi en 5 parties. Il y avait 111 S1, 170 S2, 233 S3, 410 S4.

Les plafonds (respectivement 60 PP1, 120 PP2, 180 PP3, 360 PP4) s'appliquent pour chacune des séries S1 à 4.

Dans chaque série, le coefficient de descente des points est égal à la valeur du plafond divisée par l'effectif de la série, ce qui donne (arrondis à deux décimales) :

60/11 = 0,54 pour les PP1 ; 120/170 = 0,71 pour les PP2 ; 180/233 = 0,77 pour les PP3 ; 360/410 = 0,88 pour les PP4

Pour les séries 2, 3 et 4, le coefficient de remontée des PPi au-dessus de la première place de la zone théorique de la série correspondante est identique au coefficient de descente des PPi dans la série Si.



D'autre part, la compétition se déroulant en 5 manches bénéficie d'un coefficient multiplicateur des PP de 1,2.

Au final, tous les résultats sont arrondis à l'entier supérieur.

Le tableau d'attribution des PP au 1^{er} rang de la zone de classement théorique de chaque série est alors le suivant :

Classement	PP1	PP2	PP3	PP4
1	72	239	477	974
...				
112	0	144	374	858
...				
282	0	0	216	678
...				
515	0	0	0	432
...				
925	0	0	0	0
...				

Benjamin Legendre a terminé **692^{ème}** de ce tournoi. Il finit donc dans la zone de classement des joueurs de 4^{ème} série (S4).

Il marque **246 PP4**.

Le calcul est le suivant : il y a 177 places d'écart entre la 1^{ère} place de la zone théorique des S4 (place 515) et sa 692^{ème} place. La descente des points se fait avec un pas de $360/410 = 0,88$, dans la série S4. Le résultat est affecté du coefficient multiplicateur 1,2 et arrondi à l'entier supérieur. Cela donne $(360 - (177 \times 360/410)) \times 1,2 = 245,5$. Le résultat est arrondi à 246.

3^{ème} exemple : le Tournoi de Surgères (7 février 2010)

Tournoi en 2 parties. Il y avait 1 S1, 4 S2, 5 S3, 32 S4.

Les planchers (respectivement 10 PP1, 20 PP2, 30 PP3, 60 PP4) s'appliquent pour chacune des séries S1 à 4.

Dans chaque série, le coefficient de descente des points est égal à la valeur du plancher divisée par l'effectif de la série, ce qui donne :

$10/1 = 10$ pour les PP1 ; $20/4 = 5$ pour les PP2 ; $30/5 = 6$ pour les PP3 ; $60/32 = 1,88$ pour les PP4.

Pour les séries 2, 3 et 4, le coefficient de remontée des PPI au-dessus de la première place de la zone théorique de la série correspondante vaut 1.

Le tableau d'attribution des PP au 1^{er} rang de la zone de classement théorique de chaque série est alors le suivant :

Classement	PP1	PP2	PP3	PP4
1	10	21	35	70
2	0	20	34	69
...				
6	0	0	30	65
...				
11	0	0	0	60
...				
43	0	0	0	0
...				



Fédération
Française
de Scrabble®

S₁ C₃ R₁ A₁ B₃ B₃ L₁ E₁

Très en verve sur ce tournoi, notre héros fictif, Benjamin Legendre, s'est octroyé la **4^{ème} place** du tournoi, dans la zone de classement des joueurs de 2^{ème} série (S2).

Il marque **10 PP2** (nb de PP2 au joueur classé premier de la zone théorique des S2 (soit à la 2^{ème} place) – (nb de places pour aller de 2 à 4) x coefficient de descente des PP2, soit $20 - 2 \times 5 = 10$)

Il marque **32 PP3** (nb de PP3 au joueur classé premier de la zone théorique des S3 (soit à la 6^{ème} place + 1 x (nb de places pour remonter de la 6^{ème} à la 4^{ème} place))

Il marque **67 PP4** (nb de PP4 au joueur classé premier de la zone théorique des S4 (soit à la 11^{ème} place) + 1 x (nb de places pour remonter de la 11^{ème} à la 4^{ème} place))

Ces exemples n'ont pas pour objectif de couvrir tous les cas de figure. Pour connaître de manière exhaustive toutes les subtilités du calcul des PP, nous vous invitons à vous reporter aux agendas de la FFSc ou à la rubrique « Règlements du Classement en duplicate » sur le site de la FFSc, dans l'onglet « Plan du Site ».